

UNIVERSITÉ DE GENÈVE

DISCOURS

PRONONCÉS A LA

SEANCE TENUE DANS LA SALLE DE L'AULA

LE SAMEDI 19 JANVIER 1895

POUR LA

DÉLIVRANCE DES PRIX UNIVERSITAIRES



GENÈVE

IMPRIMERIE AUBERT-SCHUCHARDT

1895

DISCOURS D'OUVERTURE

DE

M. le professeur Alfred MARTIN

Recteur.

Mesdames et Messieurs,

La séance que nous ouvrons fournit aux autorités universitaires l'occasion à peu près unique de mettre le public au courant des faits principaux qui se sont produits pendant l'année écoulée.

Vous voudrez bien excuser la sécheresse de ce rapport dans lequel les réflexions personnelles et les développements théoriques ne peuvent trouver presque aucune place.

Au mois d'avril s'éteignait un homme, qui avait honoré notre pays, par une vie tout entière consacrée à la science. Charles de Marignac, ancien professeur de chimie et professeur honoraire, était enlevé par une maladie qui, depuis longtemps lui infligeait la plus dure des privations, celle du travail. Plusieurs des professeurs actuels de l'Université ont été les élèves de ce savant éminent, dont la modestie et la bonté égalaient les qualités intellectuelles. Ils se souviendront toujours de ces leçons de chimie qu'il est juste d'appeler éloquentes, puisque l'éloquence est l'art de bien dire, ou ce qui revient au même, l'art de dire des choses vraies, avec une clarté admirable.

Nous avons la satisfaction de constater qu'aucun professeur en exercice ne nous a été enlevé par la mort. En revanche, c'est avec regret que nous avons appris la démission de M. Ernest Strœhlin, professeur ordinaire d'histoire des religions. Le Conseil d'État, reconnaissant les services qu'il avait rendus pendant un enseignement de plus de douze ans, l'a nommé professeur honoraire.

Notre corps enseignant s'est recruté d'un seul professeur ordinaire, M. Gaston Frommel, qui a été appelé à prendre la

place du regretté et éminent Auguste Bouvier, dans la chaire de théologie dogmatique et d'apologétique. Notre nouveau collègue s'était fait connaître par des publications justement remarquées.

Une chaire extraordinaire de chimie organique spéciale, ayant été créée, M. Amé Pictet, Dr ès sciences, ancien maître au collège, a été chargé de l'occuper pour une période de trois ans.

Un certain nombre de professeurs extraordinaires dont les fonctions étaient arrivées à leur terme, ont été réélus par le Conseil d'Etat.

Ainsi dans la Faculté des Lettres et sciences sociales, M. Edouard Naville a été nommé pour une nouvelle période de trois ans, professeur d'Égyptologie.

M. Ferdinand de Saussure, pour la même durée, professeur d'histoire des langues indo-européennes.

Dans la Faculté de Droit, M. Jules Roguin, ancien président du Tribunal fédéral, a été confirmé pour trois ans dans sa chaire de droit public fédéral.

Enfin, dans la Faculté de Médecine, ont été réélus, pour une période de trois ans : MM. les Docteurs Georges Haltenhoff (cours d'ophtalmologie théorique et clinique), Auguste Reverdin (cours de démonstration pratique des instruments de chirurgie, de bandages et appareils); pour une période de deux ans : M. le Dr Hugues Oltramare (maladies cutanées).

Les privat-docents (permettez-moi de me servir de ce mot latin germanisé qui n'a pas encore trouvé son équivalent dans notre langue), les privat-docents sont toujours nombreux, ce dont nous nous félicitons. Leur liste s'est augmentée de neuf noms nouveaux, ceux de MM. Lagodzinski et F. Dussaud, dans la faculté des sciences, de MM. Bally et L. Winiarski dans la faculté des lettres et sciences sociales, de MM. X. Combotheca et Ph. Dunant dans celle de Droit, de MM. Keser, Güder et Wyss, en médecine.

Souhaitons à tous ces courageux travailleurs des élèves nombreux et assidus.

Si, des professeurs, nous passons aux étudiants, nous dirons que pendant l'année 1894, cent vingt-trois d'entre eux ont obtenu des grades.

La Faculté des Sciences a conféré 29 baccalauréats, 16 doctorats et 14 diplômes de chimiste.

En lettres et sciences sociales, nous comptons 8 baccalauréats et 7 licences.

En droit, 1 doctorat et 21 licences.

En théologie, 2 baccalauréats.

En médecine, 16 baccalauréats et 10 doctorats.

Mais il convient de réserver une place à part au doctorat *honoris causa*, que notre Université a décerné à M. Dandiran, professeur à l'Université de Lausanne. Ce savant maître célébrant son jubilé de vingt-cinq ans d'enseignement, la faculté de théologie a pris l'initiative de témoigner sa sympathie et sa vénération à un de nos concitoyens qui occupe un rang très honorable dans un canton voisin.

La statistique est une science qui a une véritable utilité à condition qu'on en contrôle de près les données et qu'on n'en tire pas trop rapidement des conclusions qui peuvent être hasardées. Ainsi il ne faudrait pas voir dans le fait, que dans telle Université, le nombre des étudiants est plus considérable que pendant le dernier exercice, la preuve absolue de son mérite, pas plus qu'il ne serait juste de conclure d'une diminution peut-être temporaire, au déclin de l'institution. Il se produit toujours, par suite de circonstances plus ou moins fortuites, des oscillations dans la quantité des inscriptions; ce sont des faits dont l'importance ne doit pas être exagérée. L'essentiel est que le niveau de l'enseignement ne baisse jamais, et tende au contraire à s'élever. Néanmoins, et sous ces réserves, il est permis de se réjouir, comme d'un encouragement, de la marche progressive de l'Université de Genève.

Le nombre des personnes inscrites aux cours du semestre actuel s'élève à 814, dont 652 étudiants réguliers, soit 45 de plus qu'au semestre d'hiver 1893-94 et 51 de plus qu'au semestre d'été 1894. Ce résultat est d'autant plus intéressant que les rangs des étudiants bulgares se sont quelque peu éclaircis. Les causes de ce fait sont multiples; nous espérons que ce n'est qu'une crise passagère, car parmi les jeunes gens qui nous sont venus de Bulgarie, nous avons eu le plaisir de compter de bons et de solides travailleurs, qui font bien augurer de l'avenir de cette jeune et sympathique nation.

Rappelons encore les cours de vacances, qui ont été fréquentés par 177 personnes, sous la direction de plusieurs professeurs qui ont sacrifié une forte partie du repos qu'ils avaient bien gagné, pour développer une institution profitable à l'Université.

Vous vous félicitez, comme nous, Mesdames et Messieurs, des témoignages de sympathie que nous avons reçus, sous forme de donations généreuses.

Un honorable étranger, M. Ayasse, a fait présent de riches collections botaniques.

M. Gomarin, qui est décédé l'année dernière, a disposé dans son testament d'une somme de cent mille francs au profit de l'Université; ce capital est grevé d'un usufruit, les revenus, après l'extinction de ce droit, devront être capitalisés, jusqu'en 1935; à cette époque nos successeurs pourront profiter de la libéralité de notre généreux concitoyen.

Tout dernièrement, la faculté de théologie a reçu de M. Arthur Chenevière, ancien conseiller d'Etat, une somme de 12,600 fr. qui est destinée à la fondation de deux nouveaux prix, dont l'un portera le nom de prix Chenevière et l'autre de prix Munier, en souvenir de deux anciens professeurs de l'Académie dont le souvenir est resté vivant, dans le cœur de leurs anciens élèves.

Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, les encouragements ne manquent pas; mais soyez-en sûrs, nous en avons toujours besoin. Les dépenses publiques consacrées à l'enseignement supérieur sont considérables. Ces sacrifices ne sont pas perdus; même au point de vue purement matériel, la prospérité de l'Université profite à l'Etat, qui rentre dans une partie toujours plus considérable des avances qu'il fait. Cette année, les recettes ont dépassé cent mille francs. Ainsi les dépenses faites avec intelligence, permettent d'améliorer l'enseignement; l'amélioration de l'enseignement attire à Genève de nouveaux étudiants et l'augmentation des élèves a pour conséquence l'accroissement des recettes que l'Etat retire de l'Université.

Mais le concours du public nous est indispensable. Déjà la Société académique nous rend des services signalés; il est bien à désirer que les ressources dont dispose cette institution, dirigée avec autant de dévouement que d'intelligence, ne cessent de s'accroître.

Nous nous permettrons aussi de rappeler, en finissant, que l'Université a été érigée en fondation par la loi de 1886, et qu'elle a le droit de recevoir des dons et legs. Son existence et sa prospérité sont des éléments nécessaires à l'autonomie de Genève. Qu'aurait été notre République, sans l'Académie? Sans ce foyer de vie intellectuelle aurait-elle pu conserver son indépendance?

Ce qui est vrai pour le passé, est vrai aussi pour le présent et pour l'avenir.